**Document unique d’évaluation des risques Société Delaudiovisuelle**

Document réalisé le 10 avril 2012

Révisable au 10 avril 2013

Fiche d’identité de l’entreprise :

Société Delaudiovisuelle Basé à : 6 rue Girafe à Paris

Activité : Production Audiovisuelle Dirigeant : M. Lechef

Correspondant sécurité : M. Sécur, directeur de production

Nombre de salariés : 20 en Equivalent Temps Plein sur 2011

Lors d’une évaluation qui s’est déroulé du 2 avril au 4 avril 2012, il a été identifié une série de risques professionnels dans l’entreprise. L’enquête a fait ressortir plusieurs facteurs de pénibilité concernant différents postes de travail. Ces facteurs sont listés dans ce document et seront consignés pour chaque salarié dans une fiche « pénibilité ».

L’évaluation a été réalisée en concertation avec les salariés de l’entreprise et le représentant du personnel, M. Lereprésentant. Il a été demandé au médecin du travail de l’entreprise d’apporter son expertise lors de l’étape d’évaluation et le présent document a été soumis à son avis.

Il a été définit trois unité de travail disposant de risques spécifiques :

* lieux de tournage (en extérieur ou en studio)
* locaux de post production
* locaux de bureaux

Ce document est consultable par l’ensemble des salariés auprès du service « comptabilité paie ». Lors d’opération ayant lieu à l’extérieur du siège de l’entreprise, le directeur de production, présent sur les lieux, dispose d’un exemplaire du document unique et l’organisation du travail tient compte des prescriptions développées ci-après.

Chaque année, ce document est révisé et est adapté aux évolutions que connait l’entreprise dans ses conditions de travail. En cas de modification manifeste de ces dernières en cours d’année, il sera procédé à une révision anticipée.

**Risque lié au bruit**

# Description du risque :

Lors des opérations de post production son, le niveau sonore présent dans l’auditorium peut atteindre 80db en moyenne. Ce niveau sonore n’est pas en soi dangereux pour le salarié exposé mais suscite sur la durée de la journée de travail de la fatigue et une tension nerveuse certaine.

# Unité de travail :

Locaux de post production

# Salariés visés :

* Ingénieur du son
* Assistant son
* Personnes présente exceptionnellement dans l’auditorium

# Récurrence du risque :

Peu fréquent

# Mesures de prévention :

* présence d’un audiomètre dans l’auditorium (mesure en place)
* information du personnel des dangers liés au son par voie d’affichage sur le lieu de travail (mesure à réaliser avant le 1er septembre 2012)
* arrêt du travail au minimum toutes les trois heures pour dix minutes de pause (mesure en place)

# Présence de facteurs de pénibilité au travail :

Oui, ce facteur nécessite la rédaction d’une fiche pénibilité, dans le cas où le salarié y est exposé de façon récurrente et continue sur la durée de la journée de travail.

# Description du risque :

Lors des phases de tournage (en extérieur ou en studio), l’organisation du site suscite la présence de nombreux matériels (caisse, câble, grue, caméra), qui peuvent conduire à une chute du salarié, si leur rangement n’est pas organisé.

# Unité de travail :

Lieux de tournage

# Salariés visés :

* Toutes personnes présentes sur le tournage

# Récurrence du risque :

Peu fréquent

# Mesures de prévention :

* mise en place d’un plan de travail (mesure en place)
* organisation de voie de circulation claire et précise (mesure en place)
* port des chaussures de sécurité par l’ensemble des techniciens (mesure en place)
* protection des câbles électrique par des goulottes sur les axes de passage (mesure en place)

# Présence de facteurs de pénibilité au travail :

Non

# Description du risque :

Les opérations de tournage suscitent la manutention d’objets et/ou de matériels plus ou moins lourds. Plusieurs cas ont été identifiés :

* opération de chargement ou de déchargement du matériel sur le lieu de tournage,
* montage et démontage des différents éléments de machinerie,
* installation du matériel de captation et de lumière.

# Unité de travail :

Lieux de tournage

# Salariés visés :

* Machiniste
* Electricien, éclairagiste
* Décorateur et assistant décorateur
* Ensemblier, accessoiriste
* Toutes personnes présentes sur le tournage et amener à porter une charge lourde (plus de 25kg) de façon habituelle sur la journée de travail

# Récurrence du risque :

Fréquent

# Mesures de prévention :

* Echauffement des articulations avant le début de la journée de travail (mesure à mettre en place avant le 1er septembre 2012)
* Formation au port de charge (fourniture d’un document support, mesure mis en place)
* Port des chaussures de sécurité et des gants de travail obligatoire par l’ensemble des techniciens (mesure en place)
* Fourniture d’aide à la manutention (diable, transpalette..), mesure en place

# Présence de facteurs de pénibilité au travail :

Oui, ce facteur nécessite la rédaction d’une fiche pénibilité, dans le cas où le salarié y est exposé de façon récurrente et continue sur la durée de la journée de travail.

# Description du risque :

Le tournage nécessite l’utilisation de puissance électrique destinée à faire fonctionner les différents appareils d’éclairage et de captation. L’installation et la mise sous tension du dispositif peut engendrer la présence de risque d’électrocution ou de brulure en cas de mauvaises utilisations des matériels ou de défaut dans la conception des installations.

# Unité de travail :

Lieux de tournage

# Salariés visés :

* Electricien, éclairagiste
* Conducteur de groupe

# Récurrence du risque :

Fréquent

# Mesures de prévention :

* Formation aux risques électriques des salariés concernés et habilitation délivrée par l’employeur (mesure en place)
* Utilisation d’un matériel conforme à la législation sur les risques électriques (mesure en place)
* Réalisation des travaux sur des installations mises hors tensions (mesure en place)
* Port des équipements de sécurité (chaussures de sécurité avec semelle isolante, gants et lunette de protection, mesure mis en place)

# Présence de facteurs de pénibilité au travail :

Non

# Description du risque :

Les travaux de créations décors nécessitent l’utilisation d’outils et de machines perforantes ou coupantes. La manipulation de ces outils peut occasionner des risques de coupures ou d’écrasements.

# Unité de travail :

Lieux de tournage

# Salariés visés :

* Constructeur
* Décorateur
* Machiniste
* Menuisier

# Récurrence du risque :

Fréquent

# Mesures de prévention :

* Port des équipements de sécurité (chaussures de sécurité, gants, lunettes, mesure en place)
* Mise à disposition d’outils aux normes CE et équipés de dispositif de protection (mesure mis en place)
* Formation et sensibilisation des salariés (mesure à mettre en place avant le 1er septembre 2012)
* Bonne éclairage des lieux de travail lors de l’utilisation des outils et machines (mesure en place)

# Présence de facteurs de pénibilité au travail :

Non

# Description du risque :

Lors des déplacements sur des sites de tournage, certains salariés de l’entreprise sont amenés à utiliser des véhicules (véhicules légers ou poids lourds) pour le transport des matériels. Ils existent alors un risque inhérent à la conduite routière dans le cadre des activités professionnelles.

# Unité de travail :

Lieux de tournage

# Salariés visés :

* Chauffeur

# Récurrence du risque :

Peu fréquent

# Mesures de prévention :

* Vérification du bon entretien du véhicule (mesure en place)
* Pour les chauffeurs PL : être titulaire du permis de conduire adéquat et de la FIMO (mesure en place)
* Limitation de la vitesse de déplacement à 90KM/H maxi (mesure en place
* Vérification du bon chargement des véhicules (mesure à mettre en place pour le 1 septembre 2012)

# Présence de facteurs de pénibilité au travail :

Non

# Description du risque :

Ce type de risques peut être rencontré dans des situations de post-production ou de travaux tertiaires. Le travail sur écran peut être source de contraintes posturales et visuelles engendrant d’éventuels troubles muculosquelletiques.

# Unité de travail :

Locaux de bureaux et locaux de post production

# Salariés visés :

* Monteur
* Etalonneur
* Vidéographiste
* Truquiste
* Personnels administratifs

# Récurrence du risque :

Peu fréquent

# Mesures de prévention :

* Formation des salariés aux risques du travail sur écran (mesure à mettre en place pour le 1er septembre 2012)
* Réglage de la position de travail pour éviter les reflets ou la luminosité excessive des écrans (mesure en place)
* Organiser l’alternance des taches (mesure en place)

# Présence de facteurs de pénibilité au travail :

Non